



©2008 MICHEL BÜHRER

**CATEGORIE**

Urbain / architectural

**SITUATION** La Chaux-de-Fonds Les Cornes Morel

**POPULATION** 38'000

**SITE D'ETUDE** 7.75 ha **SITE DE PROJET** 1.56 ha

**SITE PROPOSE PAR** : Ville de La Chaux-de-Fonds; Service d'Urbanisme et de l'environnement.

**PROPRIETAIRE DU SITE** : Ville de La Chaux-de-Fonds.

**TYPE DE COMMANDE APRES LE CONCOURS :**

Site d'étude : Plan de quartier; éventuellement plan spécial (ayant valeur de plan d'aménagement).

Site de projet : mandat de développement du projet.

*Candidate au patrimoine mondiale de l'Unesco pour son urbanisme, c'est aussi la ville d'origine de "Le Corbusier" où il réalisa ses premières œuvres.*

*Elle est réputée pour ses montres et bijoux de prestige.*

**TRANSFORMATION DU SITE**

A l'Ouest de la ville, l'espace libre entre les 2 villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle fait l'objet, suite à un concours d'aménagement, d'une structuration coordonnée et raisonnée de son territoire.

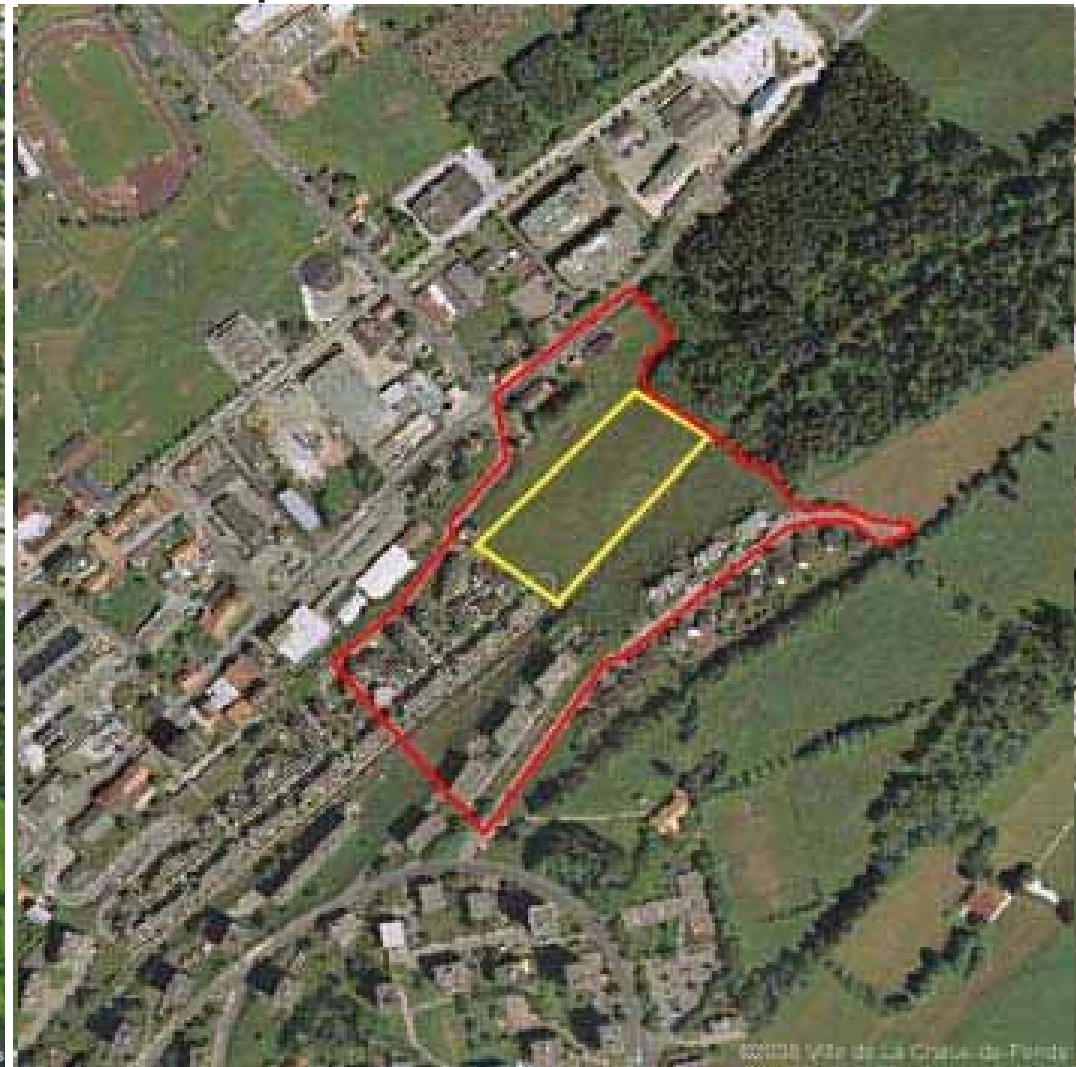
L'Est de la ville, bien que moins décousu, nécessite la mise en place de lignes directrices fortes marquant à la fois la fin ou le début de la cité et capables de relier de manière visible, cohérente et attractive, le nouveau quartier à bâtir au tissu urbain remarquable de La Chaux-de-Fonds et à son centre situé à environ 900 mètres du secteur faisant l'objet du concours.

Le quartier d'habitations "Esplanade", directement voisin du périmètre du concours à l'Ouest, est actuellement à la limite construite de la ville; il n'en constitue pas une terminaison ni un début, le futur quartier doit clairement assumer ce rôle.

**STRATEGIE DE LA VILLE**

Le périmètre urbain de La Chaux-de-Fonds possède l'immense qualité d'être contenu et dense tout en offrant, grâce à son plan en damier, des espaces de jardins et de dégagements de grande qualité.

Les limites du bâti sont franches et le rapport extrêmement proche entre ville et nature est une caractéristique exceptionnelle de son urbanisme; la sauvegarde et la mise en valeur de cette qualité sont un élément fondamental de la politique d'aménagement de son territoire. La ville souhaite revaloriser ce secteur dont l'attractivité est fortement péjorée par les zones d'activités mixtes se trouvant dans le fond de la vallée.



## DEFINITION DU SITE

Le terrain est en pente dans la direction Nord-Ouest. Il jouit néanmoins d'un ensoleillement très généreux en fin de journée. Cette orientation est particulièrement recherchée dans les montagnes du Jura, notamment en hiver puisque la ville échappe, grâce à son altitude (1'000 mètres) au stratus très fréquent en plaine. Cette pente, relativement douce, s'accroît assez fortement dans sa frange Nord.

Le site est longé au Sud par une voie de chemin de fer (CJ) qu'il s'agira de franchir afin de créer une liaison avec le centre sportif des Arêtes (piscine, terrain de sport, salle d'escrime) dont le développement est programmé. Du côté Nord, la route d'accès vers le Jura est une des sorties importantes de la ville; un projet d'une liaison en tunnel est envisagé afin de diminuer la circulation au centre de la ville. A l'ouest, le quartier d'Esplanade est constitué de 300 logements environ et de quelques surfaces commerciales. A l'Est, la forêt, d'une grande qualité naturelle, annonce le paysage jurassien intact jusqu'aux limites du territoire communal.

## NOUVELLE MOBILITE

La présence de la voie ferrée des CJ en bordure du site est une opportunité pour la création d'une nouvelle halte reliant ce secteur à la gare principale des CFF.

Ainsi, ce train à caractère régional deviendra un véritable transport urbain. Les liaisons piétonnes sont à améliorer et à réaffirmer dans le sens Est-Ouest, sens de la vallée.

Elles sont à concevoir et à projeter dans le sens Nord-Sud perpendiculairement à la vallée pour relier d'une part le centre des Arêtes et d'autre part le centre sportif de la Charrière situé sur l'autre versant du côté Nord.

## NOUVEAUX MODES DE VIE

L'évolution de la population dans les montagnes neuchâteloises liée au développement de l'industrie horlogère crée une demande en logements de moyen standing.

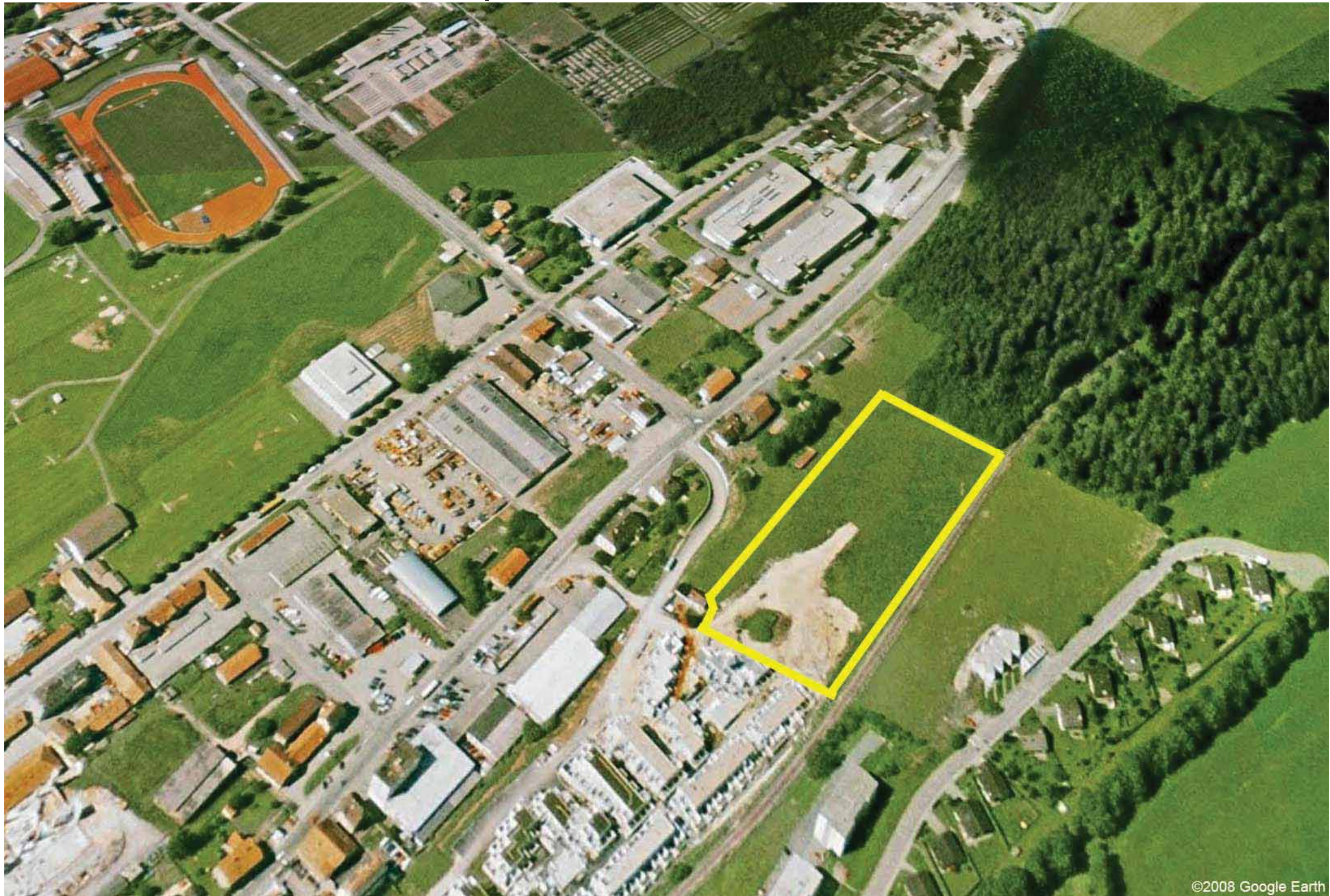
L'offre doit donc aller de la maison unifamiliale isolée ou groupée à des petites structures de 3 ou 4 appartements dans un paysage urbain structuré et de grande qualité environnementale.

Les accès et cheminements piétonniers doivent être particulièrement attractifs et le stationnement des véhicules déterminé de manière collective ou isolée, sans préteriter les aménagements extérieurs.

La neige parfois abondante a des conséquences sur les différents aménagements.

## NOUVEL ENVIRONNEMENT DURABLE

La ville de La Chaux-de-Fonds possède un important réseau de chauffage à distance, qui alimente déjà l'ensemble du quartier Esplanade contigu à l'Ouest et qui sera utilisé pour l'alimentation en énergie des futures constructions. Le recours à d'autres énergies douces telles que le solaire et la géothermie, également envisageable, permettra au quartier de répondre aux critères actuels d'économie d'énergie et de respect de l'environnement indispensables pour son attractivité et son succès.



# europan 10 - Suisse - La Chaux-de-Fonds



Chemin de fer + quartier "Esplanade" à la limite du site de projet

©2008 MICHEL BÜHRER



Limite inférieure du site d'étude

©2008 MICHEL BÜHRER



Le quartier "Esplanade" depuis la route longeant le site d'étude

©2008 MICHEL BÜHRER



Depuis le haut du site de projet avec à gauche la fin du quartier "Esplanade"

©2008 MICHEL BÜHRER